

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 août 2014**

CP2014\_08\_10  
id. 1076

*L'an deux mille quatorze le vingt cinq août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

*Absent(s) :*

*M. CAMBON*

**RÉPARATIONS EN TÔLERIE-CARROSSERIE  
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

---

Dans le cadre de l'entretien des véhicules légers et des poids lourds, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché de services concernant les réparations en tôlerie-carrosserie.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

Procédure : appel d'offres ouvert européen

Marché à bons de commande

Marché sans montant minimum ni maximum

Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juillet 2014 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché suivant à la société proposant la meilleure offre, selon les critères d'attributions suivants : tarifs de main d'œuvre (pondération : 50), tarifs ingrédients peinture (pondération 15), tarifs de prise en charge au km effectués des VL et PL accidentés jusqu'à l'atelier de réparation du fournisseur (pondération 10), remises consenties sur l'ensemble des pièces de différentes marques en % (pondération 15) et délai de prise en charge du véhicule en jours et distance en km du 19, Rue du Docteur Labat (pondération 10).

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 28 juillet 2014,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, le marché de réparations en tôlerie-carrosserie avec la société "Carrosserie Moletta-Obrado", ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET